



Assemblée Générale
(26 juin 2014)

Rapport financier

Exercice 2013

L'EXERCICE COMPTABLE

L'exercice clos le 31 décembre 2013 couvre une durée de 12 mois et aligne l'exercice comptable sur l'année civile.

1. RESULTAT

Le résultat net dégagé pour 2013 est déficitaire de **100 056,33 €** contre un résultat excédentaire de 136 695,83 € en 2012.

2.1. LES PRODUITS

Le total des produits représentant les ressources de l'association progressent de 7,68 % par rapport à l'exercice précédent passant de 1 207 320 € en 2012 à **1 300 014, 49 € en 2013**.

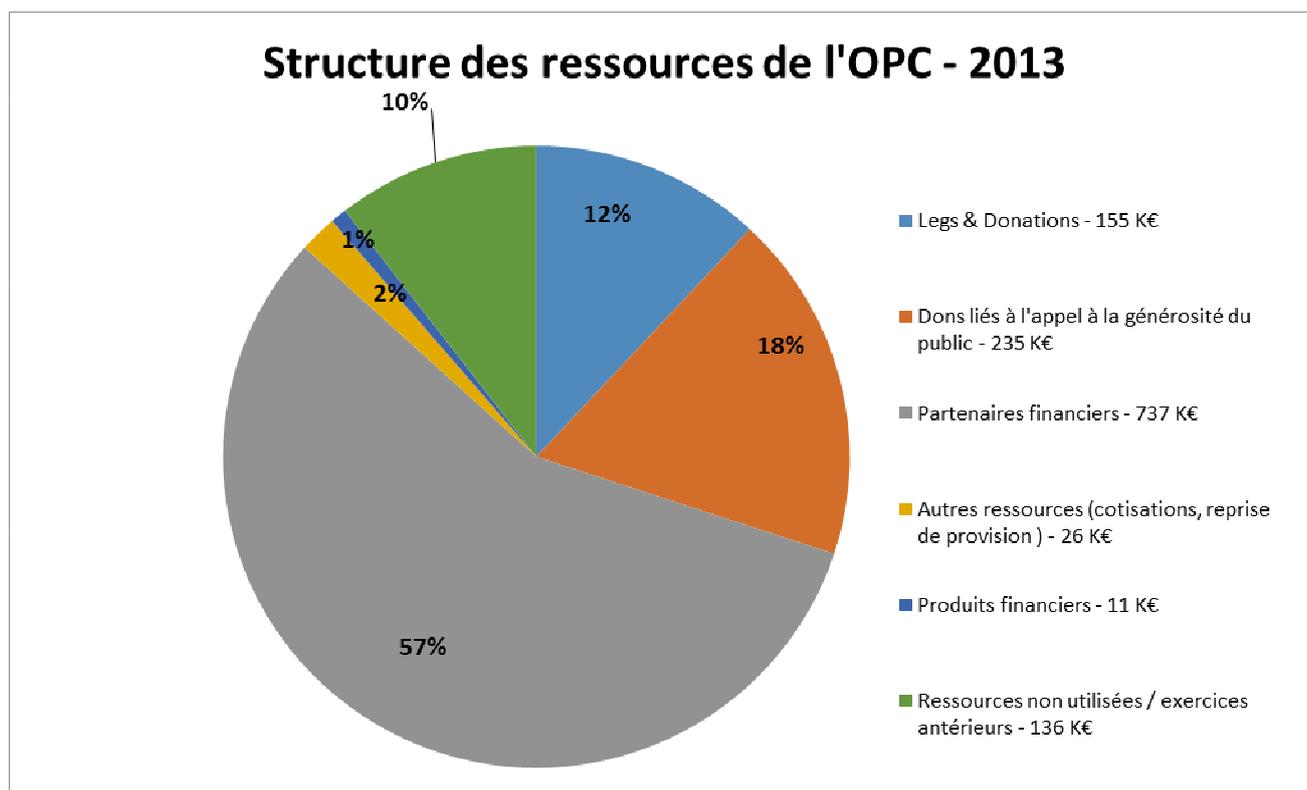
Les dons affectés et non affectés s'élèvent à 972 768 € en 2013 contre 875 631 € en 2012 soit une augmentation de 11,09 %.

Les produits enregistrent également pour l'exercice 2013 des legs et donations pour un montant total de 155 082 €, contre 234 304 € en 2012, soit une diminution de 79 222 €.

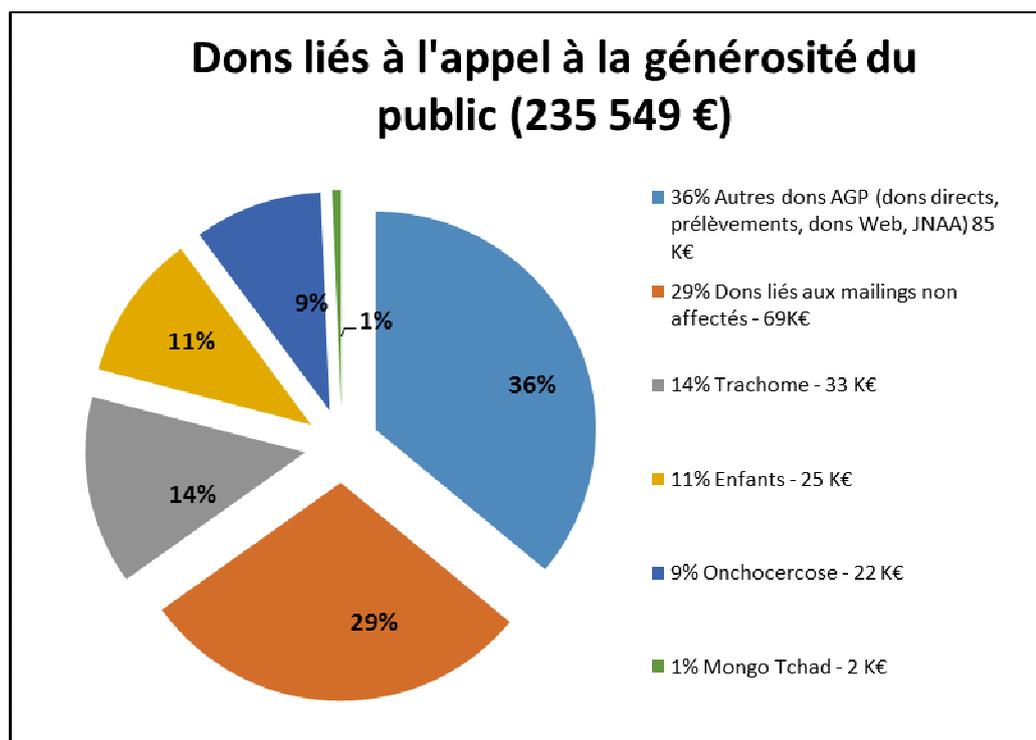
Les produits financiers ont augmenté de 3 718 € pour s'établir à 10 998 € en 2013.

Les dons en provenance de la générosité du public ont augmenté par rapport à l'exercice 2012 : ils s'élevaient à 223 667 € en 2012 (6 mailings) contre 235 549 € en 2013 (6 mailings), soit une progression de 5,31%.

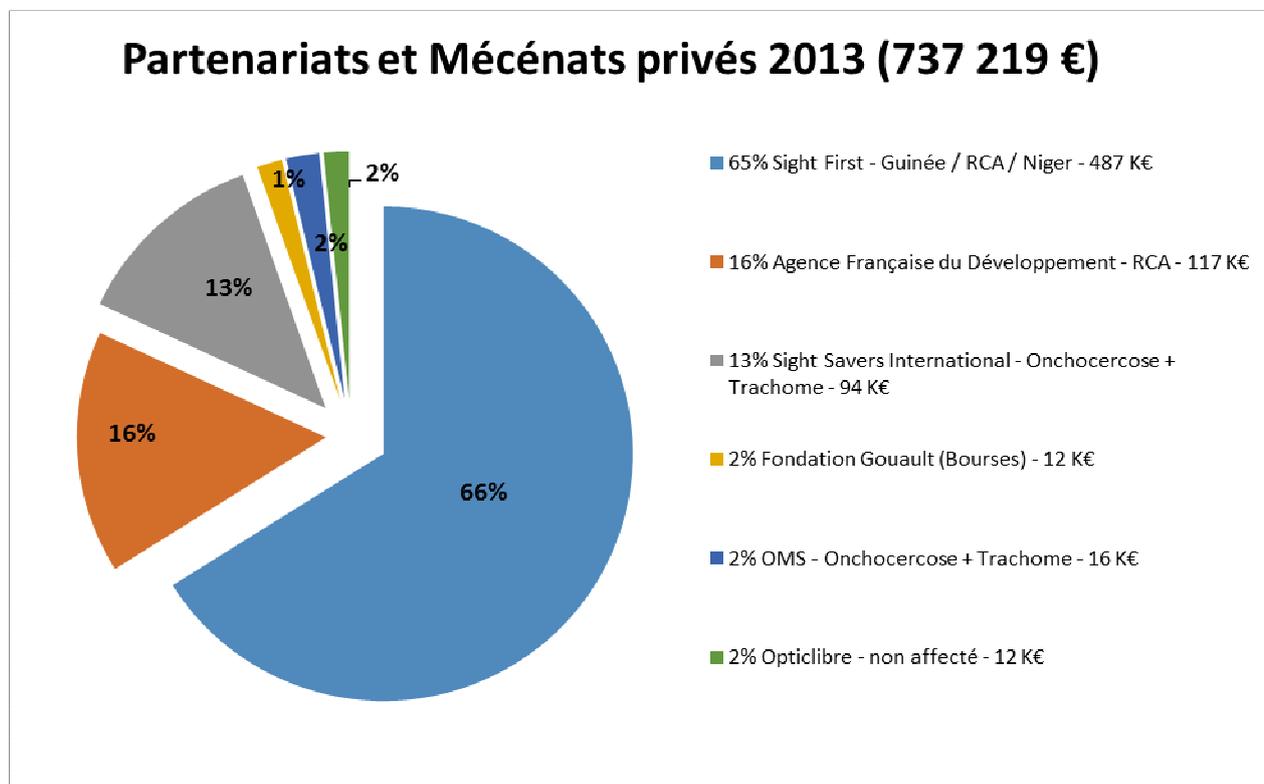
Pour 2013, les produits sont ventilés comme suit :



2.1.1. Dons liés à l'appel à la générosité du public 235 549 €



2.1.2. Partenariats et mécénats privés 737 219 €



Les partenariats d'un montant de 737 219 € (contre 635 937 € en 2012, soit une augmentation de 101 282 €) sont notamment composés :

- Des contributions de la Fondation Internationale des Lions Club pour 487 K€ au titre :
 - de la mise en place d'une filière d'un cours de formation de Techniciens Supérieurs en Ophtalmologie à l'université de Bangui (RCA) pour 40 K€ ;
 - de la mise en œuvre de soins oculaires complets dans trois régions de l'Est de Guinée (création d'une filière TSO et conduite de la formation de deux promotions de 10 étudiants) pour 445 K€ ;
 - de la mise en place d'un programme de soins de santé oculaires complets dans deux régions du Niger pour 3 K€ (démarrage du projet en 2014 ; les 3K€ représentent le produit à recevoir au 31 décembre 2013 concernant les frais préparatoires au démarrage du projet) ;
- De la contribution financière pour 93 K€ apportée par Sightsavers International (SSI) pour le programme national de lutte contre le Trachome et l'Onchocercose au Tchad et au Congo ;
- De la contribution financière de la Fondation Gouault (12 K€) pour le versement d'une bourse destinée à un étudiant comorien au Sénégal et l'achat de kits cataracte ;
- Des contributions de l'Organisation Mondiale de la Santé pour 16 K€ destinées aux Programmes Nationaux de lutte contre le Trachome au Tchad et de l'Onchocercose au Congo ;
- De la contribution de l'Agence Française du Développement pour 117 K€ destinée au renforcement des actions du Programme National de lutte contre le Trachome en République Centrafricaine ;
- De la contribution de notre partenaire Opticlibre pour 12 K€.

2.1.3. Legs et donations 155 082 €

Ils correspondent à la quote-part de la rentabilité financière perçue tous les ans en provenance d'une donation pour 68 680 €, et au dénouement de trois legs pour 86 402 €

Un legs est en instance de dénouement à la clôture de l'exercice pour un montant estimé à 23 000 €. Il n'est pas enregistré dans les produits de l'exercice ; il ne le sera qu'au moment de son versement total.

2.1.4. Produits financiers

Ils s'élèvent à 10 998 € contre 7 280 € en 2012, soit une augmentation de 3 717 €.

Ils enregistrent pour 5 356 € les intérêts perçus sur des comptes à terme, pour 4 583 € les plus-values de cession de valeurs mobilières de placement, et pour 1 059 € les gains de change liés au compte libellé en dollars.

2.1.5. Autres produits :

Ils sont composés notamment des produits générés par :

- Les cotisations versées par les membres de l'OPC, pour 1 130 €.

- La reprise de provision pour créance douteuse constatée à la clôture de l'exercice précédent pour 22 987 €. La créance étant devenue irrécouvrable, et donc passée en perte, la provision a ainsi été soldée par l'enregistrement d'une reprise pour 22 987 € ;
- Un abandon de remboursement de frais, considéré ainsi comme une libéralité, et enregistrée en produit pour 852 €.

2.1.6. Ressources non utilisées des exercices antérieurs : 135 911 €

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. L'inscription en fonds dédiés tient compte d'un prélèvement pour permettre à l'Association de faire face à ses charges de fonctionnement.

Une partie des fonds dédiés présents à la clôture de l'exercice 2012 a été reprise sur l'exercice 2013, correspondant ainsi à l'utilisation de ces fonds sur l'exercice 2013.

2.2. LES CHARGES

Le total général des charges 2013 d'un montant de **1 400 071 €** contre 1 070 625 € en 2012 augmentent de 30 % (+329 446 €)

2.2.1. Les consommations : 196 283 €

Les consommations passent de 113 124 € à 196 283 € soit une augmentation de 83 159 €.

En 2013, sur 196 283 €, 179 745 €, soit 91,57 % des consommations, sont des achats d'équipement médicaux de petit matériel médical et chirurgical (96 K€), de fournitures pédagogiques (4 K€), de véhicules dans le cadre des programmes (64 K€ pour le programme de soins oculaires en Guinée) et de frais de carburants (14 K€). En 2012 ce montant était de 103 493 €.

Le poste « fournitures de bureau et petit équipement » (pour le siège de l'OPC et BRAO) s'élève à 16 538 €, en augmentation de 6 900 € par rapport à l'exercice 2012 (acquisition de matériels pour BRAO).

2.2.2. Les services extérieurs 328 175 €

Les services extérieurs ont augmenté de 11 159 € en 2013.

Les postes enregistrant la variation la plus importante sont :

- 615 000 « Entretien et réparations », en diminution de 27 552€ : aucune réparation / révision / réhabilitation de matériel médical (en vue de leur envoi en Afrique) n'a été effectuée en 2013.
- 621000 « Personnel détaché », en augmentation de 4 110 € : il s'agit des indemnités versées aux représentants de l'OPC au Mali, en Guinée (programme formation ISO TSO en Guinée) et au Tchad (programme 2013 OMS) pour un total de 6 531 € ; la principale explication de l'augmentation provient du fait que l'indemnité du

représentant OPC au Tchad dans le cadre du programme OMS a été versée uniquement sur l'exercice 2013, et ce pour un montant de 3 200 €.

- 622600 « Honoraires », en augmentation de 17 261 € :
 - o sur le poste frais d'appel à la générosité du public + 9 935 € : 6 campagnes de fidélisation d'appels aux dons ont été réalisées comme en 2012, auxquelles s'ajoute une campagne de phoning (contrairement à 2012) pour 1 734 € et une augmentation des honoraires du prestataire pour 2 392 € ;
 - o sur le poste « honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes, avocat » + 7 326 € : cette augmentation est due à une sous-estimation au 31 décembre 2012 des fournisseurs, factures non parvenues (correspondant aux honoraires qui sont susceptibles d'être facturés au titre de l'exercice sur l'année suivante).

- 624000 « transports de biens et d'usagers » - 9 632 € : la variation provient de l'absence de prise en charge de matériel, en vue de sa réhabilitation (contrairement à 2012 qui a enregistré une dépense de 7 957 €) ; de même, le convoyage de matériel a enregistré une diminution de 3574€ par rapport à 2012.

- 625000 « voyages et déplacements, missions, réception » : ces frais sont en augmentation de 27 824 € par rapport à l'exercice 2012 (100 K€ contre 73 K€ en 2012) ; cette augmentation est en lien avec la planification des programmes sur l'exercice 2013. Les principales variations ont porté sur les programmes suivants :
 - o le démarrage sur 2013 du programme Sight First 1686 en Guinée qui a enregistré 28 803 € de déplacements en 2013,
 - o le programme national de lutte contre le trachome au Tchad, dont le montant total des voyages et déplacements enregistré s'est élevé à 18 845 € (financement OMS et Sight savers),
 - o le programme national de lutte contre l'onchocercose au Congo dont les déplacements ont enregistré une augmentation de 9 969 €,
 - o le démarrage début 2014 du programme Sight First 1742 au Niger, pour lequel un déplacement préparatoire a été comptabilisé pour 2 616 €,
 - o des missions dans le cadre des programmes « généraux, sans être pris en charge par des financeurs » pour 17 876 € : principalement, au Kenya (1 745 €), en Tanzanie (1 872 €), au Mali (2 550 €), dans le cadre du « rapprochement potentiel avec Light for the World (5 250 €), prises en charge de perdiem pour le congrès annuel de la SFO (1 620 €), déplacements divers enregistrés sur fonds propres en 2013 (2 770 €),
 - o l'organisation, en 2012, uniquement des ateliers Trachome au Tchad et en RCA (programmes ITI et SSI), qui avait généré 40 k€ de déplacements.

2.2.3. Charges fiscales et de personnel : 287 424 €, en augmentation de 70 693 € (+ 32,62%), par rapport à l'exercice précédent.

→ Siège : le coût salarial (brut + charges assises sur salaires) a augmenté de 58 K€ pour s'établir à 239 919 € en 2013 contre 181 372 € en 2012 ; les salaires bruts ont augmenté de 24 K€ (140389 € en 2013 – 116594 € en 2012) ; l'augmentation peut être expliquée comme suit :

- l'ancien Directeur des programmes (cadre) a quitté ses fonctions en septembre 2012 (présent 9 mois sur 2012) ; son poste a été temporairement occupé d'octobre 2012 à janvier 2013 par un précédent Directeur des programmes, embauché pour assurer l'intérim sur le poste, et ce à un salaire inférieur puisqu'en cumul emploi-retraite ;
- le Directeur Exécutif actuel (cadre) a intégré l'équipe le 14 janvier 2013 (et donc présent 11 mois et demi en 2013) ;
- l'actuelle Directrice Administrative (cadre), en congé parental jusqu'au début du mois de décembre 2012, a perçu un an de salaire contrairement à 2012 (1 mois pour décembre 2012) ;
- le versement de primes de fin d'année à hauteur de 4 500 € brutes + paiement de taxe et frais d'installation en France du Directeur Exécutif à hauteur de 4 782 € ;
- ces augmentations ont été compensées partiellement par le départ de l'ancienne secrétaire (non cadre) le 26 mars 2013.

→ Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest : le coût salarial (brut + charges assises sur salaires) a augmenté de 13 K€ pour s'établir à 45 441 € en 2013 contre 32 363 € en 2012 ; l'augmentation peut être expliquée comme suit :

- augmentation actée sur trois ans (2012 -> 2014) des trois salariés et intégration au 1^{er} octobre 2013 d'un agent d'entretien : les salaires nets versés ont ainsi augmenté de 4 261 € (31 866 € en 2013 – 27 605 € en 2012) ;
- les charges sociales ont augmenté de 3 563 € et les taxes assises sur les salaires de 5 382 € (soit 8 945 € au total) ;

Les charges sociales et fiscales assises sur les salaires ont augmenté dans de plus grandes proportions que les salaires nets : cette variation provient de la particularité de législation sociale malienne qui permet aux employeurs d'exonérer de charges sociales et fiscales une partie des salaires versés (salaire brut ventilé entre salaire de base et prime exonérée). Il a été décidé dès l'exercice 2013 d'intégrer une partie des primes qui auparavant étaient exclues de l'assiette de cotisations dans l'assiette imposable. Bien que cet assujettissement représente un coût supplémentaire pour le salarié et l'employeur, il assure de fait une meilleure protection sociale pour l'employé. Par ailleurs une taxe supplémentaire a été appelée sur l'exercice 2013 « Taxe sur Logement » qui représente 1% de la base imposable.

2.2.4. Charges diverses de gestion courante : 83 045 €

Elles enregistrent principalement les soutiens financiers (57 699 €) qu'apporte l'OPC dans le cadre :

- Du Programme National de Lutte contre l'Onchocercose au Congo (7 408 € versés en 2013) et 5 561 € versés au titre de la contribution annuelle de l'OPC au paiement du coordonnateur de l'onchocercose) ;
- De bourses financées par des partenariats privés (Fondation Gouault et Institut Servier) au profit d'étudiants africains à hauteur de 5 037 € pour 2013,

- De la collecte effectuée lors Journée Nationale des Aveugles, dont la moitié a été reversée à une autre association désignée par le Lions Club (2 474 € en 2013),
- De la contribution de l'OPC à la campagne de sensibilisation des risques de l'éclipse au Mali pour 2 927 € ;
- Du versement de 24 793 € au Lions Club de Guinée au titre des frais de formateurs ;
- Du Programme National de Lutte contre l'Onchocercose au Congo pour 9 497 € (dans le cadre du financement de Sight Savers International).

Elles enregistrent également pour 25 273 € :

- les dotations aux amortissements sur les biens immobilisés pour 2 286,16€
- une perte pour créance irrécouvrable : au 31 décembre 2012, une provision pour créances douteuses a été constatée pour 22 987 € : elle avait été constituée afin de tenir compte du risque d'irrécouvrabilité de la créance détenue par OPC auprès de l'agence A2P (portant sur les rapports de communications, insertions publicitaires et agendas 2011 et 2012 revenant normalement à l'OPC). La société A2P étant depuis en liquidation judiciaire, il nous a été confirmé début 2014 que la créance pouvait être considérée comme irrécouvrable ; la provision a donc été reprise (en produits) et la créance passée en perte sur créance irrécouvrable pour 22 987,17 €.

2.2.5. Charges financières : 2 408 €

Elles enregistrent les pertes de change liées à la tenue d'un compte libellé en Dollars, pour les besoins des financeurs pour 2 278 € (7 145 € en 2012).

Elles sont néanmoins à comparer à la réalisation de gains de change (en produits) réalisés sur ce compte en 2013 pour 1 059 €, ce qui fait ressortir une perte nette de change de 1 218 € sur l'exercice.

2.2.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées : 502 218 €

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » pour 502 218 € en 2013.

3. BILAN

Les comptes font apparaître un total de bilan net de **1 604 675 €** contre 1 712 651 € en 2012.

3.1. ACTIF

- Le total des immobilisations après amortissements passe de 5 000 € en 2012 à 2 714 € en 2013.
- Le compte de tiers passe de 41 016 € à 35 351 € (- 5 665 €) :
 - Le poste avances et acomptes versés est composé : d'un acompte qui a dû être versé sur une facture émise en 2014 (3 390 €), d'un avoir à recevoir (547 €) et d'un trop payé sur un compte fournisseurs à hauteur de 300 € ;
 - le poste Produits à recevoir, est passé de 39 811 € en 2012 à 31 113 € en 2013 (collecte encaissée sur janvier 2014 au titre de la collecte 2013) ; pour mémoire, les 39 811 € fin 2012 intégraient, outre la collecte sur mailings, 7 000 € correspondant à la quote-part de rapports de communication dû au titre de 2011 (encaissés sur 2013).
- Les comptes financiers passent de 1 659 577 € en 2012 à 1 539 347 € en 2013, soit une diminution de 120 230 € (+ 1 094 K€ pour les liquidités (y compris comptes à terme) et - 1 215 K€ pour les placements).

En 2013, l'OPC s'est orientée vers de nouveaux placements en privilégiant la souscription de comptes à terme pour 1 126 000 €, générant ainsi 5 355,88 € de produits financiers sur la période août – décembre 2013.

3.2. PASSIF

Le passif est composé :

- des fonds propres de l'association **426 094 €**, en diminution de 100 056 € (résultat 2013) par rapport à fin 2012.
Le poste « réserve pour projet associatif » correspond à une partie de l'excédent 2013 (+ 136 K€) affecté à la constitution d'une réserve à hauteur de 15 888,52 €, dédiée à des missions sociales futures de l'Association ;
- Des fonds dédiés pour un montant de 890 978 €, en augmentation de 366 307 € par rapport à 2012. Ils correspondent à la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pu encore être utilisés au 31/12/2013 :
 - Fonds dédiés sur financements privés : 53 956 € (ancien fonds dédié pour les Comores, en provenance du syndicat des opticiens d'Ile de France) ;
 - Fonds dédiés sur dons manuels affectés : 144 875 € (fonds dédié en provenance de la collecte du public) ;
 - Fonds dédiés sur autres ressources : 692 139 € (fonds dédiés en provenance des partenaires financiers dans le cadre des programmes) ;

- Des sommes restant dues en fin d'année :
 - Fournisseurs et comptes rattachés : 71 899 € (contre 47 448 € en 2012),
 - Provision pour congés à payer : 12 911 € (contre 6 129 € en 2012),
 - Organismes sociaux et fiscaux : 28 062 € (contre 15 561 € en 2012),
 - Crédoiteurs divers : les 1 260 € correspondent à des notes de frais relatives à 2013 payées en 2014.

- Des produits constatés d'avance :

Ils correspondent à l'encaissement perçu d'avance :

 - pour 148 174,73 € par l'OPC au titre du programme Sight First 1686 – Guinée pour la quote-part du versement total perçu pour 592 699 €, rattaché à la période janvier 2014 – mars 2014
 - pour 24 631,25 € par l'OPC au titre du programme PNLO SSI au CONGO pour la quote-part se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2014